



ENTRETIENS

SUR

L'ANTIQUITE GRECO-ROMAINE

Etienne FAMERIE

Appien d'Alexandrie, historien grec de Rome

1989

UNIVERSITE DE LIEGE

Philologie classique

Conférence faite le 29 novembre 1989 au cours des Entretiens
sur l'Antiquité gréco-romaine. Des informations concernant
les brochures qui en reproduisent le texte peuvent être obte-
nues à la Section de Philologie classique, 32, pl. du 20-Août,
3e étage (tél. 041/42.00.80 - ext. 572).

1. L'auteur

Appien est un de ces auteurs dont chacun connaît le nom mais dont l'oeuvre est souvent méconnue, et je voudrais montrer ici en quoi son témoignage, trop souvent sous-estimé, est intéressant pour l'histoire romaine.

Comme c'est souvent le cas pour les auteurs de ce genre, nous ne les connaissons que dans la mesure où ils ont parlé d'eux-mêmes dans leur oeuvre. De manière assez originale, Appien avait préféré se consacrer une *Autobiographie*, à laquelle il renvoie une fois pour toutes le lecteur curieux. Mais cet ouvrage ne nous est pas parvenu : nous ne savons donc pratiquement rien d'Appien. Seules quelques allusions de l'auteur et une lettre de son ami Fronton nous fournissent de maigres indications.

Grec originaire d'Alexandrie, Appien vécut entre 95 et 165 de notre ère environ. C'est donc un contemporain d'Arrien, de Lucien, mais aussi de Tacite et de Suétone. Nous savons qu'il occupa d'abord des fonctions officielles en Egypte avant de se rendre à Rome (c. 130) pour y exercer la profession d'avocat. Grâce à Fronton, avec qui il s'était lié d'amitié, il obtint, à un âge déjà avancé, une charge de procurateur sous Antonin le Pieux (c. 160). C'est probablement vers les années 150-160 qu'il composa, en grec, une *Histoire romaine* ('*Pωμαϊκά*) en 24 livres.

On n'a pas assez insisté, selon moi, sur un point de la carrière d'Appien : son caractère tout à fait exceptionnel, car il est l'une des deux personnes du catalogue dressé par H.-G. Pflaum¹ à avoir obtenu un poste de procurateur sans accomplir aucune des *militiae*

¹ *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, III, Paris, 1961, p. 1033.

traditionnelles. C'est cette promotion très particulière qui explique que Fronton dut intervenir à trois reprises auprès de l'empereur Antonin le Pieux pour obtenir son accord².

Avocat grec originaire d'Egypte, Appien devint fonctionnaire de l'administration impériale : ceci implique qu'il était citoyen romain et, bien sûr, qu'il connaissait le latin. Comme Polybe, Denys, Diodore ou Plutarque, Appien est donc un de ces nombreux "intellectuels grecs" favorables au pouvoir et à l'empire romains (DUBUISSON, 1986).

2. Une oeuvre originale méconnue

a. Présentation

L'oeuvre d'Appien est une histoire romaine d'un genre particulier. Au lieu d'envisager les événements de manière chronologique, l'auteur a divisé la matière en aires géographiques et considéré les différents peuples dans leurs rapports avec Rome ; on suit ainsi pas à pas les étapes successives de la conquête romaine depuis les origines, en passant par Rome, l'Italie, la Sicile, l'Espagne, l'Afrique, la Grèce, etc. pour terminer avec les campagnes de Trajan en Dacie.

Quelques livres viennent rompre l'ordre ethnographique décrit dans la préface : les livres 1 (royauté), 7 (Hannibal) et 13-17 (guerres civiles). De plus, les livres 9 (Illyrie) et 12 (Mithridate), de l'aveu même de l'auteur, ne présentent pas la même cohérence que les autres : ils concernent chacun un ensemble de régions voisines qu'Appien ne pouvait traiter séparément tant leur destin lui paraissait lié. L'historien a d'ailleurs profité du caractère quelque

² On a même émis l'hypothèse que, vu son âge (60 ans environ), Appien avait obtenu cette charge à titre purement honorifique.

peu décousu de ces deux livres pour y rattacher les événements qui ne pouvaient trouver place ailleurs dans son plan (ainsi, la guerre contre les pirates).

De cette oeuvre imposante, nous n'avons conservé intégralement que les livres 6 (Espagne), 7 (Hannibal), 8 (Carthage), 9 (Illyrie), 11 (Syrie) 12 (Mithridate) et 13-17 (guerres civiles), ce qui représente encore 1200 pages — dont la moitié est consacrée aux seules guerres civiles. Le contenu des livres perdus nous est connu par des extraits byzantins et divers fragments. Je ne sais s'il est légitime d'établir une corrélation entre le nombre de papyrus contenant une oeuvre donnée et le succès de son auteur : toujours est-il que nous n'avons, à l'heure actuelle, que deux petits fragments de papyrus concernant son oeuvre.

Vu que les cinq livres traitant des guerres civiles forment à certains égards un ensemble distinct à l'intérieur de l'oeuvre et qu'ils constituent une de ses parties les plus précieuses pour l'historien moderne, ils ont été considérés très tôt isolément. Les autres livres se présentent comme autant de monographies consacrées à l'histoire de tel ou tel peuple dans ses rapports avec Rome. Plusieurs d'entre eux constituent un témoignage important, voire unique, pour notre connaissance de certains épisodes-clés de l'histoire romaine : Appien est, par exemple, le seul auteur à offrir un récit continu de la 3e guerre punique, de la période troublée des Gracques à Sylla, des nombreux démêles de Rome en Orient (Bithynie, Pont, Syrie), etc.

b. Une oeuvre "mineure"

Malgré l'originalité de son oeuvre, Appien est un auteur dont le sort n'est guère enviable. Ne correspondant pas au canon classique, sa langue "décadente" (la *koinè*) n'offrait pour les philologues qu'un piètre intérêt. La littérature grecque comportait suffisamment de beaux esprits pour ne pas perdre son temps avec

des écrivains de second plan. Il était donc commode de rassembler Polybe, Diodore, Denys d'Halicarnasse, Appien, Dion Cassius, etc., sous l'étiquette d'"historiens grecs mineurs".

Ces auteurs, qui n'ont guère intéressé les hellénistes, sont néanmoins utilisés depuis longtemps par les historiens modernes. La plupart d'entre eux partagent dès lors le même sort : accessibles seulement dans des éditions très anciennes (première moitié du XIX^e siècle), dépourvus de commentaires et de traductions modernes, ils sont néanmoins utilisés abondamment par les historiens, qui ne s'embarrassent pas de considérations d'ordre esthétique et qui ne peuvent se passer d'eux, car - c'est un fait qu'on oublie trop souvent - des pans entiers de l'histoire romaine ne nous sont accessibles que grâce à eux.

Appien n'échappe pas à cette règle : édité une première fois par Charles puis Henri Estienne (1551 et 1592), il fallut attendre 1785 pour voir paraître la première véritable édition, due à J. Schweighäuser; puis il fallut encore attendre un siècle avant la première édition critique moderne (L. Mendelssohn, 1879-1881), suivie d'une seconde - la plus récente (P. Viereck, 1905; P. Viereck - A.G. Roos, 1939) -, qui expurgea le texte d'Appien des quelque 3000 corrections de Mendelssohn. C'est de cette époque que datent la plupart des dissertations allemandes consacrées au style d'Appien (nous sommes, par exemple, mieux informés sur l'anacoluthé chez Appien que sur les latinismes de sa langue), et qui lui trouvèrent même des modèles : on l'a considéré tour à tour comme un imitateur d'Hérodote, de Xénophon et de Thucydide.

A l'heure actuelle, seuls trois des onze livres conservés font l'objet d'un commentaire historique moderne, le seul commentaire d'ensemble étant toujours celui de Schweighäuser. Au rayon des traductions accessibles, on ne compte guère qu'une anglaise, une espagnole et une allemande (en cours)³. En français, la dernière

traduction date de 1808, et encore ne contient-elle que les *Guerres civiles*. Enfin, toute étude lexicologique systématique et approfondie est pratiquement impossible tant que nous ne disposerons pas d'un index ou d'une concordance de l'oeuvre; à cet égard, nous espérons pouvoir combler cette lacune dans des délais raisonnables.

Vaste histoire du monde romain des origines à Trajan, l'oeuvre d'Appien pose plusieurs problèmes de nature très différente, dont nous ne pouvons aborder tous les détails ici : problèmes d'ordre historiographique (nature et valeur des sources, degré d'innovation d'Appien), historique (valeur du témoignage de l'auteur), voire idéologique (vision du monde romain, portée de l'oeuvre). Nous évoquons simplement quelques pistes et nous formulons quelques réflexions.

Une oeuvre embrassant une aussi vaste période et traitant de contrées aussi diverses ne pouvait que susciter d'innombrables travaux de "Quellenforschung". Le problème est d'autant plus délicat qu'il est difficile de concevoir une source unique, bien que cette hypothèse extrême ait été émise au siècle dernier.

Dans l'ensemble, cette recherche s'est avérée décevante, voire inutile, car ces sources ont le plus souvent disparu, ce qui empêche à peu près toute vérification sérieuse sur des morceaux d'une certaine étendue. En ce qui concerne Appien, une chose paraît probable pour les *Guerres civiles*: il aurait utilisé principalement l'oeuvre d'Asinius Pollio; pour le reste, il connaît (indirectement?) les annalistes romains, certains écrits comme l'autobiographie d'Auguste et, à l'occasion, les textes officiels latins (par ex., l'édit de proscription de 43).

³ H. WHITE, 1912-1913 (Coll. Loeb), A. SANCHO ROYO, Madrid, Gredos,

1980-1985, O. VEH, Stuttgart, Hiersemann, 1987.

c. Tradition et innovation

Même si l'*Histoire romaine* d'Appien repose sur une diversité de sources dont l'identification est loin d'être assurée, l'économie générale de l'œuvre atteste à elle seule une intervention personnelle de l'auteur, une organisation de la matière qui n'est pas indifférente : en d'autres termes, cet ouvrage, même lacunaire, n'apparaît pas comme le résultat d'une simple juxtaposition de divers morceaux plus ou moins bien ajustés. Au contraire, Appien a assigné à chaque chapitre de l'histoire une place en fonction du terrain où se déroulaient les opérations. Pour conserver à l'ensemble une certaine cohérence, l'auteur a adopté ce qu'on pourrait appeler un système de renvois en cas de rupture de la chronologie au sein d'un même livre. Appien a aussi opéré une sélection parmi les événements à retracer. En général, il n'envisage pas l'histoire des provinces avant la conquête romaine, sinon sous forme d'introduction. La seule exception notable à cette règle est la fin du livre 11 (Syrie), où l'auteur entreprend de retracer, dans un très long appendice, l'histoire des Séleucides (ch. 52-70).

Un dernier élément mérite d'être souligné pour éclairer la position qu'Appien adopte vis-à-vis de l'empire romain. Comme il le souligne lui-même, après la défaite de Mithridate, il ne manque plus à Rome que l'Egypte pour pouvoir faire le tour du bassin méditerranéen sans quitter le territoire romain. Cette conception de l'empire s'inscrit, chez Appien, dans une perspective impérialiste de la conquête : Rome, dit-il, est la première puissance à avoir recherché la domination du bassin méditerranéen entier et à en contrôler toutes les îles et les mers.

Mais avant que cette dernière étape ne s'accomplisse, Rome allait vivre une période tragique de son histoire, celle des guerres civiles. C'est pourquoi entre le livre 12 (Mithridate) et les livres 18-21 (Egypte), Appien abandonne momentanément son plan ethnographique pour des raisons de commodité et consacre 5 livres successifs aux guerres civiles à Rome. Le dernier de ces livres se termine en 35 avant J.-C. avec la mort de Sextus Pompée.

La période 35-31, c'est-à-dire la fin de la troisième guerre civile, dont les événements se déroulèrent principalement en Egypte, était traitée dans les livres 18-21, que nous n'avons pas conservés. On voit donc qu'Appien est revenu au schéma ethnographique de départ et a préféré répartir le récit de cette période en deux ensembles distincts. Il faut voir là, je pense, la volonté de l'auteur de déplacer une dernière fois le théâtre des opérations pour faire s'achever la république en Egypte, qui était à la fois son pays natal et la dernière étape de la conquête. On a pu dire que, d'une certaine manière, les 17 premiers livres d'Appien constituaient une vaste introduction à une *Histoire d'Egypte*.

d. La langue de l'auteur

Pour approfondir l'analyse, il faut examiner le texte de plus près, mais ici, une grande prudence est nécessaire, car, en l'absence d'instruments lexicologiques, nos affirmations doivent rester nuancées et certaines d'entre elles demandent encore à être confirmées. Ces réserves faites, on peut néanmoins dire qu'Appien connaît bien le fonctionnement des rouages de la république et que la description qu'il en donne répond à des motivations bien précises.

Appien n'en reste pas moins un Grec d'Egypte et c'est manifestement à l'intention de ses compatriotes qu'il écrit : il appelle les Ptolémées "mes rois" et recourt fréquemment à des expressions du type "comme c'est l'habitude à Rome"; enfin, lorsqu'une appellation latine a un correspondant grec, il mentionne cette double appellation une fois pour toutes et ne recourt plus ensuite qu'au terme grec (ex. : emploi systématique du terme *Παίονες*, qu'il définit une fois pour toutes comme l'équivalent grec du latin *Παννόνιοι* ("habitants de Pannonie").

Une autre analyse permet aussi de mieux cerner une question dont les implications ne sont pas minces pour notre compréhension

de l'oeuvre : la transposition en grec des réalités romaines. En effet, l'historien grec est confronté en permanence à des réalités, des termes, des concepts qu'il doit traiter d'une manière ou d'une autre pour les transposer dans sa langue. Bien que nous ne puissions donner ici un exposé technique détaillé, le problème mérite d'être examiné brièvement. La transposition des réalités romaines a fait l'objet d'un examen — provisoire à bien des égards — mais qui a abouti à une typologie devenue classique (MAGIE, 1905; MASON, 1974), et c'est elle qui a servi de grille d'analyse à bon nombre d'études sur le "latin" des historiens grecs. Pour exprimer un terme, par exemple *quaestor*, le grec peut recourir à la transcription (*κυαίστωρ*), la transposition (*ζητητής*, traduisant *quaerere* par *ζητεῖν*) ou l'équivalence (*ταμίας*).

Le problème serait évidemment très simple si tous les termes étaient toujours transcrits, évitant ainsi pratiquement toute ambiguïté. C'est précisément la raison pour laquelle les transcriptions se rencontrent le plus souvent dans les documents officiels (inscriptions, papyrus). Mais dans les textes littéraires - et il est bon de rappeler que l'histoire, dans l'antiquité, est avant tout littérature - le recours à l'équivalence constitue la norme; on ne trouve les transcriptions que très rarement : chez Appien, il s'agira soit de termes à valeur de nom propre (*τὰ Λουπερκάλια*, la fête des Lupercales), soit des expressions trop spécifiques (*ἰγκυιλῆνος*, litt. "locataire", mais aussi, de façon imagée, "roturier"), soit encore, c'est le cas extrême, de paroles qui ont dû être prononcées en latin pour expliquer la suite du récit (en quelque sorte des jeux de mots). Ainsi Prusias II, en 169, se rend auprès des Romains en se qualifiant lui-même de *λιθερτός* (*libertus*, affranchi), un terme pour lequel Appien donne immédiatement l'équivalent attendu (*ἀπελεύθερος*); de même avec *toga*, que l'historien ne traduit pas simplement *τήβεννα* (comme Polybe), mais *εἷμα Ῥωμαϊκὸν ὁ καλοῦσι τήβεννον* ("un vêtement romain qu'on appelle *toge*").

Le recours systématique à un équivalent ne va pas sans

créer, à l'occasion, d'autres ambiguïtés en grec même. Là encore, plusieurs solutions sont envisageables : l'une d'entre elles consiste à mettre le mot ambigu en relief, pour attirer l'attention du lecteur sur son sens particulier dans un contexte romain. Ainsi, chez Appien, *equites* (les chevaliers) est exprimé le plus souvent, non par le simple *ἱππεῖς* (qui en grec ne désigne pas exclusivement les membres de l'ordre équestre) mais par *οἱ καλούμενοι* (ou *λεγόμενοι*) *ἱππεῖς*, ce qui correspondrait à "ceux qu'on appelle à *Rome* les chevaliers", à cette différence près que "chevalier" n'est pas ambigu en français.

L'erreur qu'on a souvent commise est de vouloir systématiser à l'excès les différents procédés de transposition, oubliant qu'il s'agit avant tout de littérature. Cette erreur a été la plupart du temps associée jusqu'ici à une seconde, plus grave peut-être : c'est de considérer des auteurs aussi éloignés que Polybe et Appien comme évoluant dans une même sphère, celle des historiens grecs de Rome. Leur situation n'est en rien comparable, et près de trois siècles les séparent. Polybe assiste à la conquête romaine en direct, il en est un témoin privilégié : c'est le premier historien grec à être en contact aussi intime avec le pouvoir romain, et donc un des premiers à parler de Rome en grec; Appien, lui, est le citoyen d'un empire romain prospère et sage, qui a atteint sa pleine maturité. Rome ne conquiert plus, elle se repose, et c'est un provincial qui se penche sur le passé de *son* empire pour en retracer l'histoire.

Les œuvres de Polybe et d'Appien ne répondent donc pas à une même démarche et cette différence de perspective n'est pas sans influence sur leur langue. Ainsi, il me paraît - la chose devrait être confirmée par une recherche en cours - que le système de transposition d'Appien est moins précis que celui de Polybe. Si je fais référence à lui, c'est à la fois parce qu'ils sont éloignés dans le temps l'un de l'autre et que nous disposons, grâce au *Latin de Polybe* (M. DUBUISSON, 1985), d'un outil de référence à la fois récent, détaillé, très solide et toujours prudent. Là où Polybe se

satisfait d'un terme (ou deux) pour exprimer une même réalité, Appien recourt volontier à plusieurs termes, voire à de longues paraphrases qui sont plutôt des explications. Mais il ne faudrait pas en conclure qu'en trois siècles le système avait "régressé". Polybe, vu sa position, ne peut se permettre d'être ambigu sous peine de n'être pas compris; Appien, au contraire, ne peut être trop technique, et pour la même raison : le public auquel il s'adresse est tout différent, tant par le statut que par la mentalité.

3. Quelques thèmes importants

a. La seconde proscription

Un des témoignages les plus importants d'Appien concerne, bien sûr, les proscriptions, et particulièrement la seconde, qui débute fin 43. Le document capital de cette affaire est l'édit de proscription qu'Appien déclare avoir traduit du latin (*B.C.*, IV, 8-12) et sur lequel la critique s'est exercée de bonne heure. On a pu douter à une époque de l'authenticité du document, mais aujourd'hui, la critique s'accorde à voir dans le texte d'Appien une traduction de l'original. Plusieurs éléments indiquent en effet que nous avons affaire à un document au sens où l'entend la critique historique, et non à une création littéraire qui serait un faux, une inscription fictive dont on ne voit pas, d'ailleurs, pourquoi Appien l'aurait inventée.

Après leur désignation comme *triumviri rei publicae constitutae*, les "Trois Hommes", comme dit Appien (*οἱ τρεῖς ἄνδρες*) annoncèrent au peuple par un édit leur intention de venger l'assassinat de Jules César en poursuivant ses meurtriers. La décision fut affichée dans la ville et on y joignit la liste des personnes recherchées ainsi que la somme qui était offerte pour leur capture.

Bien que la proscription soit une procédure d'exception, elle se présente comme une disposition légale dont les modalités

sont définies strictement par une loi momentanée et dont les effets sont censés être réglementés. En réalité, les proscriptions sont indissociables de l'horreur des guerres civiles. Appien, pour qui cette période est notamment le prétexte à un interminable catalogue de situations plus invraisemblables les unes que les autres, dresse un tableau saisissant des événements et rend bien compte de leur logique tout à fait particulière.

Toutes les dispositions sont prises pour que la procédure soit pleinement "efficace" et en lui permettant, par exemple, d'étouffer toute velléité de résistance par l'instauration d'un climat de terreur. La proscription autorise donc, voire favorise, presque tous les débordements. Aujourd'hui, nous qualifierions ces pratiques de terrorisme d'Etat.

Les proscrits et leurs complices éventuels (il suffisait, pour cela, de faire obstacle à la perquisition de son domicile) seront punis avec la même sévérité, et les indicateurs et les meurtriers seront récompensés avec la même générosité (100.000 sesterces). Contrairement aux proscriptions de Sylla, l'anonymat est assuré aux bénéficiaires des primes.

On peut aussi douter du caractère simplement exemplaire des exécutions de 43, dans la mesure où les proscrits étaient tués sur le lieu même de leur capture et non pas exécutés solennellement. Ces exécutions n'étaient pas suivies d'autres peines infâmantes telles que l'interdiction de sépulture ou *damnatio memoriae*.

Enfin, la liste des proscrits était "ouverte". Les triumvirs s'étaient réservé le droit d'ajouter de nouveaux noms à tout moment (par exemple, ceux des complices), mais cette latitude ne faisait qu'entretenir le climat d'insécurité totale. Le nombre de victimes serait évidemment une indication précieuse pour évaluer l'ampleur du phénomène et son "succès"; comme c'est souvent le cas lorsqu'il s'agit de chiffres, il est impossible d'accorder entre elles des sources aussi divergentes qu'Orose (160 victimes) et

Appien (2300 victimes). L'étude la plus récente (Fr. HINARD, 1985), au terme d'un examen qui tente de faire abstraction de toute arrière-plan idéologique, retient les chiffres approximatifs de 520 victimes pour la première proscription et de 300 pour la seconde.

b. Histoire et économie

Un autre aspect important de l'oeuvre d'Appien n'a pas manqué de frapper les chercheurs : l'intérêt qu'il accorde à l'économie et le rôle primordial qu'il lui assigne dans l'histoire.

Ainsi, parlant de la Toison d'Or, il reprend à son compte l'explication économique de l'expédition des Argonautes : il s'agirait en fait d'un genre de "Ruée vers l'Est", à la recherche des gisements aurifères de Colchide, et si la toison est celle d'un mouton, c'est parce que de pareilles peaux auraient servi de tamis pour les opérations d'orpaillage.

Autre exemple, plus "historique" celui-là. Dans le livre I des *Guerres civiles*, qui couvre la période allant des Gracques à Sylla, Appien fait preuve d'une très bonne compréhension des problèmes de l'époque : la redistribution des terres, les lois frumentaires, etc. Ses indications sont d'autant plus importantes qu'il est le seul auteur, comme nous l'avons dit, à fournir un récit continu des années 133-79. Malgré son caractère synthétique, ce récit bénéficie aujourd'hui d'un grand crédit et est préféré de beaucoup aux *Vies* de Plutarque, qui ont très longtemps joui d'un grand prestige en Europe.

Jérôme Carcopino fut, en 1928, l'un des premiers à réhabiliter véritablement Appien. Voici ce qu'il en dit dans sa célèbre analyse sur les Gracques : "Les mérites littéraires qu'en commençant nous admirions en lui fleurissent sur un fonds inébranlable de vérité (...). La source limpide que débite Appien ne saurait donc plus être mélangée aux troubles courants qui circulent dans la biographie de

Plutarque (...). Le devoir s'impose aux modernes (...) de renverser sans hésitation la balance des valeurs établies et de donner à Appien le premier rang entre tous les informateurs.”⁴ J. Carcopino est aussi enthousiaste parce que le témoignage d’Appien s’est avéré de tout premier plan pour comprendre l’époque troublée qu’il étudiait, celle des tribuns révolutionnaires. Cependant, le danger celui qui étudie un témoignage unique de trop près, et Carcopino n’a pas évité le piège : on peut parler, à son propos, de surinterprétation du texte d’Appien. Il prête du génie à l’historien, mais cette opinion n’est-elle pas plutôt la conséquence de la valeur que Carcopino accorde à ses sources ?

En tout cas, l'intérêt d'Appien pour l'économie a eu, au milieu du XIX^e siècle, une conséquence qui peut surprendre à première vue, c'est d'avoir nourri la réflexion de Karl Marx dans l'élaboration de sa théorie du matérialisme historique. Nous savons en effet par une lettre adressée à Engels que, lors d'un séjour qu'il fit aux Pays-Bas en 1861, Marx lisait les *Guerres civiles* d'Appien "pour se divertir le soir", comme il le précise lui-même ("abends zur Erholung")⁵ et jugea l'oeuvre très intéressante. Six ans plus tard, on retrouve Appien mentionné dans le *Capital* (1867), plus précisément dans un chapitre consacré à l'expropriation des populations rurales et aux conséquences de la concentration de la terre entre quelques mains : le témoignage d'Appien est produit pour montrer l'importance d'un juste règlement des questions agraires et les dangers d'un trop grand déséquilibre dans la répartition de la propriété⁶.

⁴ *Autour des Gracques*, 2e éd., Paris, 1967, p. 45 (la première édition date de 1928).

⁵ K. MARX, *Briefwechsel*, II, Berlin, 1930, lettre 737 (27/2/1861).

⁶ ID., *Capital*, éd. M. Rubel, section 8, chapitre 27 (= vol. I, *La Pléiade*, 1965, p. 1183). - Le passage cité est *B. C.*, I, 7.

On n'a dès lors pas manqué d'étudier Appien dans une perspective matérialiste et d'en faire en quelque sorte un précurseur de la pensée marxiste, en soulignant son intérêt pour l'économie en tant que facteur historique prépondérant et son intérêt pour le rôle dynamique des masses. Ceci explique pourquoi, selon nous, comparativement à des auteurs comme Polybe, Denys ou Plutarque, Appien a très longtemps fait l'objet d'un traitement de faveur dans les pays socialistes. Alors que nous ne disposons toujours pas d'une traduction française moderne (la dernière — partielle — date de 1808!), il existe depuis longtemps des traductions complètes russe, roumaine, polonaise et hongroise⁷. Il s'agit certainement là d'une des analyses (avec les travaux d'E. GABBA, 1956 et 1970) qui a valu à Appien de retrouver dans la seconde moitié du XX^e siècle le titre d'historien dont l'avait déchu sans appel l'"Altertumswissenschaft" du siècle dernier⁸.

4. Appien et la Révolution Française

Je voudrais enfin évoquer brièvement la Révolution Française et ses conséquences en montrant comment elle a influencé la lecture d'Appien et contribué à la diffusion de son oeuvre.

Si nous devons la première édition critique d'Appien (3 vol., 1785) à un partisan discret des idées de la Révolution, le Strasbourgeois Jean Schweighäuser (1742-1830), c'est par hasard, puisque l'initiative en revient en fait à Samuel Musgrave, qui, malade, le chargea de poursuivre le travail qu'il avait lui-même

⁷ I. S.A. ZEBELEV — O. KRJUGER, 1935 (russe), M. PARASCHIVESCU, 1957 (roumain), L. PIOTROWICZ, 1957 (polonais), I. HAHN, 1967 (hongrois).

⁸ Cf. notamment le jugement sévère d'E. SCHWARTZ, art. *Appianus* (2), dans *R.E.*, II(1896), col. 216-zzz.

entrepris. Cette édition allait d'ailleurs asseoir définitivement la renommée de l'helléniste strasbourgeois, qui devait fournir par la suite de monumentales éditions commentées - toujours fondamentales - de Polybe (9 vol., 1789-1795) et d'Athénée (14 vol., 1801-1807).

Peu après, la Révolution éclata, et il fallut attendre à peine vingt ans (1808) avant de voir les *Guerres civiles* traduites en français par un certain Jean-Jacques Combes-Dounous⁹. Si l'une des premières traductions modernes d'Appien fut précisément celle-là, le phénomène n'est pas fortuit.

Jean-Jacques Combes-Dounous est né en 1758 à Montauban. Avocat de formation comme Appien, il se trouvait à Paris lors de la Révolution. Emprisonné sous la Terreur en 1793, ce qui faillit lui coûter la vie, il fut ensuite désigné comme commissaire du Directoire (1795). Après le coup d'Etat du 18 brumaire, qu'il approuva, il fut élu comme représentant au Corps législatif en 1799 et entra peu après dans la magistrature (1804). Membre de la Chambre des Cent-Jours après la première Restauration (1815), il fut privé de son siège de juge lors de la seconde (1816), siège qu'il retrouva en 1819. Il mourut l'année suivante. Catholique ardent, il s'était intéressé à la philosophie platonicienne, et l'*Essai historique sur Platon* qu'il publia en 1809 fit d'ailleurs grand bruit, tant à cause de son caractère polémique que de la hardiesse des comparaisons (Jésus y est notamment appelé le "Socrate de Jérusalem").

La carrière et la vie de Combes-Dounous fut mouvementée, et on le voit pour ainsi dire apparaître et disparaître au gré des événements. Non qu'il ait toujours été animé d'un même sentiment politique : victime de la Terreur, partisan du Premier Consul en qui il voyait un sauveur providentiel, il n'hésita cependant pas à

⁹ Cf. J. DOMERGUE, art. *Combes* (18), dans *Dictionnaire de biographie française*, IX, col. 370.

publier en 1814 - sans nom d'auteur - une *Notice sur le Dix-huit Brumaire, par quelqu'un qui peut dire* : "Quod uidi, testor." où il manifeste la plus grande hostilité à Bonaparte, sans doute pour faire oublier son ralliement inconditionnel au Premier Consul, ce qui lui avait valu son siège de député.

C'est donc en 1808 que Combes-Dounous publia son *Histoire des guerres civiles de la république romaine* (3 vol., Paris, Mame), qui est une traduction des des livres 13-17 d'Appien. Le traducteur est très explicite sur ses motivations. Après avoir conseillé aux dirigeants de s'instruire des leçons de l'histoire, il s'adresse aux peuples à venir : "L'histoire vous apprendra surtout que le fléau le plus cruel des corps politiques, c'est une révolution. Elle vous dira qu'entreprendre de renverser un gouvernement dont on se plaint, pour lui en substituer un autre, c'est mettre le feu aux quatre coins de sa maison pour donner la chasse à quelques animaux malfaisants qui l'infestent (...); en un mot chercher le remède de la maladie dans la mort (...). Elle vous dira de regarder comme des perturbateurs, comme des factieux, comme des pestes publiques, les novateurs en matière de gouvernement, qui en déclamant contre les abus de l'autorité, ne songent qu'à s'ouvrir le chemin du pouvoir (...). Elle vous dira qu'à très peu d'exceptions près, il n'y a point de révolution politique à laquelle on ne pût appliquer, dans un sens plus ou moins exact, cette douloureuse exclamation de l'Orateur romain, dans le premier livre de ses *Offices* : 'Plût aux dieux que la chose publique eût continué d'exister comme elle existoit auparavant, et qu'elle ne fût pas tombée entre les mains d'hommes moins zélés pour y améliorer l'état des choses par des changements, qu'avides de la bouleverser de fond en comble!' C'est, du moins, la leçon que donnera l'histoire des guerres civiles de la république romaine (...). On y verra combien fut pénible, combien fut laborieuse, combien de fois et de combien de manières fut ensanglantée la longue agonie qui conduisit cette république à la monarchie." (o.l., p. vii-viii)

Il ne s'agit pas seulement là d'un lyrisme de circonstance, mais d'une attitude résolue qui éclaire bien la démarche du traducteur. Combes-Dounous, serais-je tenté de dire pour conclure, a traduit les *Guerres civiles* un peu pour les mêmes raisons qu'Appien en avait écrit l'histoire au II^e siècle de notre ère, et ces mots du traducteur pourraient aussi bien être ceux de l'auteur : "Vous aussi, peuple, lisez l'histoire. Heureux, vous y verrez de quoi mieux sentir le bonheur de votre condition, de quoi mieux apprécier les douceurs de votre situation présente, en la comparant à ces déplorables tableaux du malheur des nations qu'elle vous mettra sous les yeux (...). Malheureux, vous y trouverez d'amples motifs de consolation. Vous y rencontrerez des horreurs plus fortes que celles qui vous paraîssent inouïes, des atrocités qui surpasseront celles que vous croyiez sans exemple." (o.l., p. vi)

Après pareille envolée, il est manifeste qu'Appien est un prétexte, ou plutôt un alibi permettant à Combes-Dounous de parler de son époque par antiquité interposée. Mais n'est-ce pas justement cette aptitude à servir toujours de référence qui fait que l'antiquité, sans cesse exploitée, détournée, voire pillée et trahie, est toujours bien vivante ?

Orientation bibliographique

- J.M. ALONSÓ-NUÑEZ, *Appian and the World Empires*, dans *Athenaeum*, 67(1984), p. 640-644.
- P.J. CUFF, *Appian's Romaica : A Note*, dans *Athenaeum*, 61(1983), p. 148-163.
- M. DUBUSSON, *Le latin de Polybe*, Paris, Klincksieck, 1985.
- ID., *Les intellectuels grecs et le pouvoir romain*, F.P.G.L., 1986.
- E. GABBA, *Appiano e la storia delle guerre civili*, Florence, 1956.
- ID., *Storici greci dell'impero romano da Augusto ai Severi*, dans *R.S.I.*, 71(1959), p. 361-381.
- ID., *Appiani Bellorum ciuilium liber primus*, 2^e éd., Florence, 1970.
- B. GOLDMANN, *Einheitlichkeit und Eigenständigkeit der Historia Romana des Appian*, Hildesheim, Olms, 1988.
- I. HAHN, *Appian und seine Quellen*, dans *Mélanges J. Straub*, Berlin, 1982, p. 251-276.
- J. HERING, *Lateinisches bei Appian*, Leipzig, 1935.
- Fr. HINARD, *Les proscriptions de la Rome républicaine*, Rome, Ecole Française de Rome, 1985.
- P. JANNACONE, *Appunti per una storia della storiografia retorica [en] secondo secolo*, dans *G.I.F.*, 14(1961), p. 289-307.
- H.J. KÜHNE, *Appians historiographische Leistung*, Université de Rostock, 1967 (thèse inédite; résumé dans *W.Z.R.*, 18(1969), p. 345-377).
- M. LIBERANOME, *Per le idee politiche e sociali di storici greci dell'impero romano (Appiano e Cassio Dione)*, dans *Il pensiero politico*, 4(1971), p. 225-230.

- T.J. LUCE, *Appian's Exposition of the Roman Republican Constitution*, Ph. D. Princeton, 1958.
- D. MAGIE, *De Romanorum iuris publici sacrique uocabulis sollemnibus in Graecum sermonem conuersis*, Leizig, 1905.
- H.J. MASON, *Greek Terms for Roman Institutions*, Toronto, 1974.
- E.M. SANFORD, *Constrasting Views on the Roman Empire*, dans *A.J.Ph.*, 58(1937), p. 437-456.
- G. TIBILETTI, *Riforme agrarie romane e loro reflexi moderni*, dans *Mélanges A. Piganiol*, Paris, 1966, p. 849-858.
- J. WERNER, *Abends zur Erholung Appian gelesen...Bemerkungen zu Marx/Engels über Kunst und Literatur*, dans *Helikon*, 11-12(1971-1972), p. 604-608.